



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE- LAMPON

www.saint-julien-de-lampon.fr

N° 41– Mai 2015

Le Mot du Maire

Dans cette édition vous allez trouver un résumé de notre budget 2015 et les prévisions de fonctionnement et d'investissement comprenant l'aménagement du bourg.

Les trois taxes (habitation, foncières bâti et non bâti) n'ayant pas été modifiées depuis 2009, cette année l'équilibre budgétaire nécessite de les augmenter de 2%. Cependant cette augmentation ne comblera pas la baisse de plus de 7% de la dotation globale de fonctionnement allouée par l'état qui devrait continuer de diminuer dans les années à venir.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté et pour défendre les intérêts de notre village les travaux d'aménagement du bourg sur la RD 50 ont pris du retard mais les réseaux sont en cours d'enfouissement. Comme nous l'avions déjà mentionné dans notre précédent bulletin les gênes pour les usagers et les riverains vont être nombreuses mais nous vous demandons de faire preuve de compréhension, de tolérance et de patience.

Au camping, la personne responsable ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous avons choisi de confier l'accueil et l'entretien à un couple que nous hébergerons. Et même si pendant la période juillet-aout nous devons embaucher une troisième personne pour aider aux différentes tâches, nous diminuerons les charges salariales. Ensuite nous espérons que la météo sera de notre côté...

Notre village revit grâce à la réouverture du bar et de la boucherie. Nous savons très bien que la période estivale est favorable pour nos commerces locaux, à nous de faire que la période hivernale ne soit pas trop difficile.

Nous remercions chaleureusement l'entreprise Boissavy qui a restauré la toiture du lavoir du Careyrat et ceci gracieusement.

Nous vous souhaitons de passer un bon été tout en participant aux différentes manifestations proposées par nos associations.

OUVERTURE DE LA MAIRIE ET PERMANENCES

Tel : 05.53.29.46.11

Lundi

De 13h30 à 18h30

M. CAPY Didier

Mercredi

De 13h30 à 18h30

M. CANADAS Serge

Jeudi

De 9h à 12h

M. LAUVINERIE Michel

Vendredi

De 13h30 à 18h30

Mme BARBIOT Francine

Mme VILLARD Huguette sur RV

Déchetterie de Carlux : 05.53.59.67.74

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 8 h 30 à 12 h 30,

Mercredi de 13 h 30 à 18 h,

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30,

Vendredi de 13 h 30 à 18 h,

Samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Quelques numéros utiles :

Communauté de Communes du Pays de Fénelon : 05.53.28.48.51

C.I.A.S. : 05.53.30.45.51

Assistante sociale : 05.53.29.76.79

Club Amitié et Loisirs : 05.53.28.84.21

Service Social de la mairie : 05.53.29.46.11

Amicale Laïque : 05.53.29.80.99

Comité des Fêtes : 05.53.29.75.46

Encombrants : 05.53.29.46.11

Trimestriel gratuit imprimé par nos soins

PREVENTION DES INCENDIES DE FORET

Chaque année, dans le département de la Dordogne, les services d'incendie et de secours doivent faire face à plusieurs centaines de feux de forêt. Notre département est classé au 9ème rang national pour le nombre de départs de feux de forêt et au 16ème rang pour les surfaces brûlées.

En Dordogne, c'est au printemps que le risque de propagation des feux est le plus élevé. L'été est aussi une période sensible.

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013 s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt c'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.

Dans ces zones **sensibles l'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre**, toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite. Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin puis du 16 octobre au 14 février, seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir ...).

Le débroussaillage est obligatoire. Les propriétaires des constructions situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions. En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle. Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu. Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse et élaguer les branches basses.

NUISANCES SONORES

Le printemps a été humide et les pelouses sont en pleine forme, voici le retour des **tondeuses à gazon**. Si vous avez opté pour une tondeuse thermique, vous avez dû remarquer qu'elle était bruyante, vos voisins aussi.

Mais à quelle heure peut-on passer la tondeuse mais aussi bricoler ou faire des travaux en étant sûr de ne pas déranger ses voisins ? **L'arrêté préfectoral de 1999** pour la Dordogne, portant sur les bruits de voisinage, définit les **horaires autorisés** :

- ▶ **Les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30.**
- ▶ **Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.**
- ▶ **Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Ces horaires sont sensiblement les mêmes partout en France.

Etat-Civil

Naissances : Maëlys Marie Odette **Hugé** le 6 janvier 2015

Décès : Gaston **Skéna** le 26 avril 2015 à l'âge de 85 ans

Site Internet de la commune

www.saint-julien-de-lampon.fr

DES NOUVELLES DU RUCHER COMMUNAL

Notre rucher communal se porte bien puisque les deux ruches ont essaimé. C'est un gage de très bonne santé.

Il est encore trop tôt pour savoir si la récolte de miel sera abondante d'autant que l'essaimage affaiblit un peu la ruche qui doit reconstituer sa population. Cela dépendra beaucoup du temps et de la floraison.



Normalement l'extraction du miel se fera vers la mi-août à une date que nous vous indiquerons le moment venu. Ce sera l'occasion de venir s'informer, de partager un moment convivial avec la dégustation du miel. Si notre rucher évolue bien c'est grâce à la compétence de Fabrice au dévouement de Francis, Nicolas, Grégory, William que nous tenons à remercier.

Nous espérons que l'été sera chaud et fleuri et que nous serons nombreux lors de la récolte du miel.

Club Amitié et Loisirs Repas des retrouvailles

Dimanche 26 avril fut une journée festive et conviviale à la Salle des Fêtes où soixante trois personnes ont partagé le **repas des retrouvailles**.

Ce déjeuner c'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et très sympathique, un vrai moment de partage.

A cette occasion 10 nouveaux convives sont venus rejoindre le Club Amitié et Loisirs qui compte aujourd'hui 90 adhérents.





Les Manifestations

Date	Intitulé	Lieu	Heure	Contact
6/06/15	Handisport	Le Bourniou	9H-15H	M. Patrice Cessac 0553595728
6/06/15	Orchestre philharmonique de Sarlat	Salle des Fêtes	20H30	Club Amitié loisirs Amicale laïque, Comité des fêtes 0553297546
11 /06/15	Handisport	Le Bourniou	17H – 23H	M. Patrice Cessac 0553595728
13/06/15	Jazz Michel Herblin Bluemary swing- TPH	Salle des Fêtes	20H30	Amicale Laïque 0553298099
20/06/15	Feu de la Saint-Jean	Camping		Amicale Laïque Comité des Fêtes 0553294611
28/06/15	Fête du pain	La Mathevie	12H	Amicale de chasse des Pechs, M. Alain Régnier 0681067942
11/07/15	Blue s-Rock Fils de Personne + Guests	Mairie En plein air gratuit	A partir de 18H	Amicale Laïque 0553298099
17, 18, 19 juillet	Fête votive	Le Bourg		Comité des Fêtes 0553297546
21/07/15	Marché gourmand	Place du foirail (Place du marché)	17H	Comité des Fêtes 0553297546
24/07/15	Cirque	Le Bourniou		Mairie de St Julien 0553294611
26/07/15	Fête des Battages	Le Bourniou	10H - 18H	Comité des Fêtes 0553297546
12/08/15	Marché gourmand	Place du foirail (Place du marché)	17H	Comité des Fêtes 0553297546
13/08/15	Loto des Chasseurs	Salle des Fêtes	21H	Amicale de chasse de st Julien M. Serge Canadas 0618352982
17/08/15	Cirque	Le Bourniou		Mairie de St Julien 0553294611
20/08/15	Promenades musicales Quatuor Atheneum	Eglise	20H30	Terre de Culture, Brigitte Teillac www.terredeculture.fr
30/08/15	Vide grenier	Place du foirail (Place du marché)	8H – 18H	Club Amitié loisirs, Amicale laïque, Comité des fêtes. Inscriptions 0553304775

